

Juridique

18.19 • ATTENTION AUX ARNAQUES ET DÉMARCHAGES ABUSIFS : NOUVELLES PRATIQUES FRAUDULEUSES



Bon nombre de nos adhérents nous font très régulièrement part de démarchages abusifs et de sollicitations mensongères, voire trompeuses que ce soit par téléphone ou par internet.

Nouvelles applications sur les téléphones mobiles

Attention aux nouvelles applications sur les téléphones mobiles d'agenda, de billetterie, d'espace de start up, etc... De nombreuses propositions pour des projets événementiels, guide des meilleurs établissements, derniers concepts originaux se propagent sur vos téléphones mobiles.

Tentatives de réservation à distance

Attention aux réservations de séjours à distance :

« Une personne réserve plusieurs chambres pour quelques jours et règle par carte bancaire à distance. Le TPE valide le paiement sauf que celui-ci se voit rejeté par la banque quelques semaines plus tard.

Entre-temps cette personne annule sa réservation par mail pour cause de décès (justificatif à l'appui) et demande le remboursement de son séjour... Les échanges se font uniquement par mail. »

La DGCCRF rappelle aussi d'être particulièrement vigilants avec les entreprises qui se réclament de services publics ou d'être mandatées par des organismes publics (Ministères, Ademe, etc.) ou encore par des entreprises du secteur de l'énergie (EDF, ENGIE, ENEDIS, etc.). **Les administrations publiques ne démarchent ni les consommateurs, ni les entreprises à des fins commerciales.**

Soyez également vigilants vis-à-vis d'offres provenant de **sociétés dont les noms imitent ceux d'organismes officiels**, tels que : « Centre national de... », « Agence nationale (ou régionale) de... », « Institut de... » ou encore « Service de... ».

RAPPEL aux adhérents :

- **Prenez le temps de lire les documents reçus**, sans négliger les clauses en petits caractères, qui sont souvent essentiels.
- **Ne jamais rien signer dans la précipitation**, se méfier des offres trop alléchantes, et ne pas se laisser impressionner par des menaces de sanctions ou d'amendes.
- **Prenez toujours le temps de vérifier en nous appelant avant de signer !**